

## Enquêtes de coroner : la mortalité expliquée (1850-1910)

Jean Pierre Bernard

Volume 57, Number 1 (197), April–July 2020

Ordre et désordre

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/93117ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Musée de la Gaspésie

### ISSN

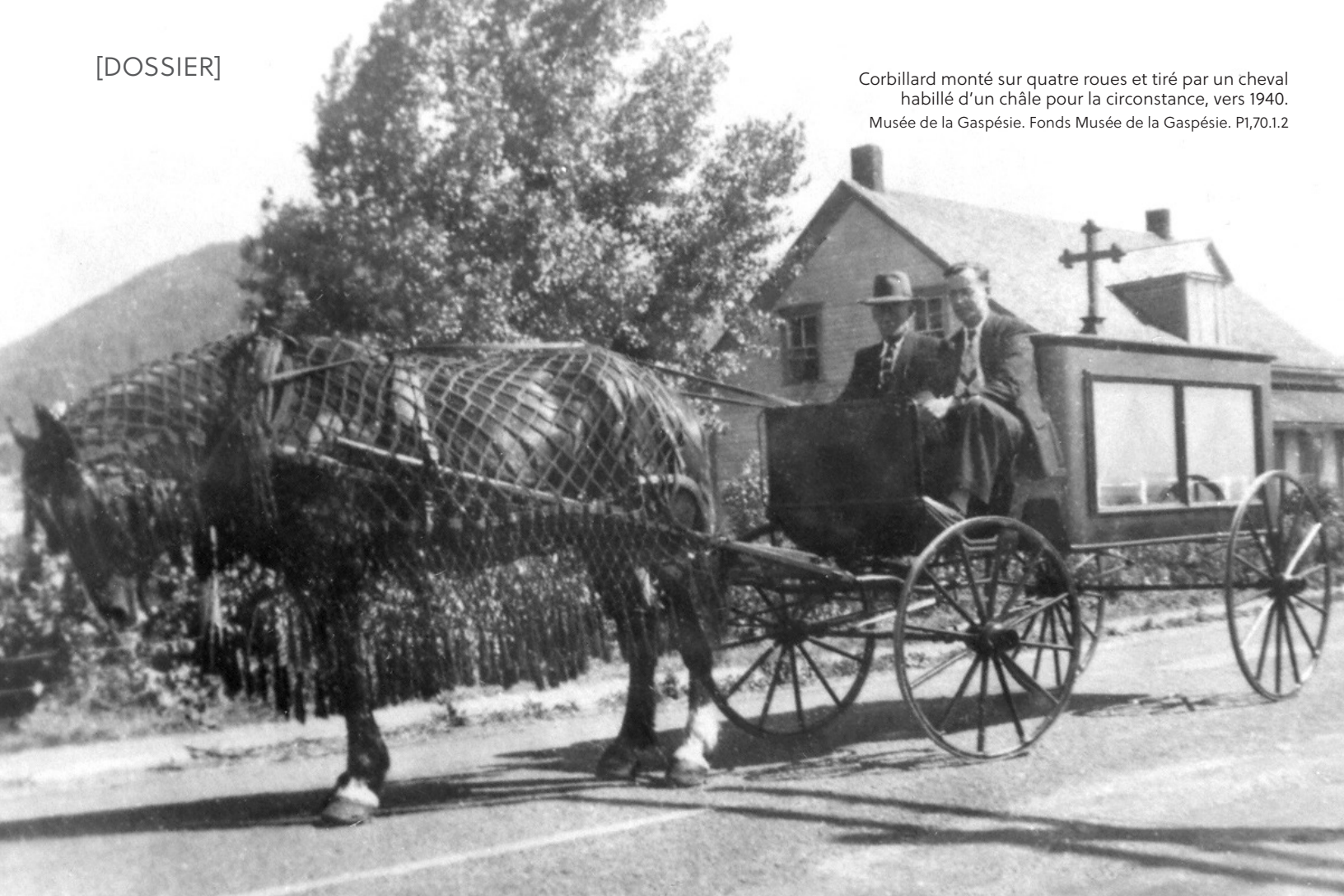
1207-5280 (print)

2561-410X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Bernard, J. (2020). Enquêtes de coroner : la mortalité expliquée (1850-1910). *Magazine Gaspésie*, 57(1), 8–11.



## ENQUÊTES DE CORONER : LA MORTALITÉ EXPLIQUÉE (1850-1910)

Pour chaque décès inexpliqué, le coroner est appelé. Ses enquêtes soulèvent des questions et apportent des réponses parfois surprenantes. Le présent texte couvre la période allant de 1850 à 1910 et offre un regard sur des conclusions qui peuvent laisser perplexes.

Jean Pierre Bernard

Chroniqueur historique et résident de Barachois

La fonction de coroner est introduite en 1194 à la cour de Richard 1<sup>er</sup> d'Angleterre. Au 12<sup>e</sup> siècle, dans chaque comté, trois chevaliers et un membre du clergé doivent être élus pour être les représentants du roi et de la Couronne sous le titre de *coronarius* ou *coronator* que nous pouvons définir comme coroner et *crowner*. Une des tâches du coroner est d'enquêter sur les décès soudains ou inattendus et d'établir les faits entourant ces décès.

Au Québec, dès 1764 avec le changement de régime politique, William Conyngham et John Burke sont respectivement nommés par le gouverneur coroners et greffiers de paix à Québec et à Montréal. Tout ça a lieu quelque temps après le procès en cour martiale de Marie-Joséphite Corriveau, dite La Corriveau, accusée du meurtre de son second mari. Le corps de La Corriveau est exposé dans une cage pendant cinq semaines pour en faire un exemple.

La cage a d'ailleurs réapparu dans un musée américain pour ensuite être remise au Musée de la civilisation à Québec en 2013.

En Gaspésie, plusieurs coroners ont été actifs. Ainsi, de 1850 à 1880, nous retrouvons William Tilly, John Packwood et Louis Laflamme; ce dernier est aussi juge de paix de 1871 à 1875. Puis, de 1900 à 1910, Joseph A. Pidgeon et Joseph Joncas œuvrent comme coroners dans la région.



gin. Le coroner conclut à une mort inconnue. Selon les témoignages, ses dernières paroles ont été : « Mes enfants, si je meurs, ce sera de la faute du docteur. ». D'autres cas étudiés par l'auteur sont reliés à ce médecin et à ses traitements. Et pourtant, les conclusions restent toujours les mêmes : causes inconnues.

### DES CONCLUSIONS TROUBLANTES

Un enfant âgé de 9 ans, de Cap-des-Rosiers, est retrouvé mort dans sa chambre le samedi 3 avril 1875. La semaine précédente, il a été frappé par son enseignante avec une règle en bois franc et le dos de sa main. Élève têtu et dissipé, il aurait été absent le vendredi de l'incident. Pourtant, il y a plusieurs témoins dans la classe. De plus, son père témoigne au jury de la santé robuste de son fils. L'enquête révèle des témoignages contradictoires sur les punitions qu'il recevait. Le médecin qui l'examine décèle

des marques à la tête, des lésions ouvertes, un cerveau enflé et un cou décoloré. Cause de la mort par le coroner : *inflammation of the brain* et mort naturelle. Une conclusion pour le moins troublante.

De nombreux cas de négligence envers les enfants sont également enregistrés. Une mère et sa fille décèdent le 19 décembre 1871 dans Gaspé Bassin. La mère accouche en secret et est victime d'épuisement. Le coroner conclut à une enfant morte par négligence de la part de la mère. Un petit garçon est décédé d'un rhume par négligence des parents le 12 décembre 1905. Le médecin n'avait pas été sollicité. Même conclusion.

Durant les rudes hivers, l'hypothermie fait également des ravages. Un homme de Cap-des-Rosiers est retrouvé mort le 16 mars 1855, gelé sur la banquise, par un groupe parti à sa recherche. Le 11 janvier 1861, un homme de Grand-Pabos décrit comme perturbé (*not of sound mind*) quitte la maison contre l'avis

de sa mère durant une tempête pour rendre visite à un voisin et il se perd.

Entre 1900 et 1910, la science médicale connaît des avancées prodigieuses. Pidgeon et Joncas rapportent des résultats d'enquêtes plus précis que la seule visite divine. Ils évoquent des termes médicaux comme débilité, angine, maladie cardiovasculaire, saignement vaginal, syncopé du cœur postérieur à de l'anémie, grippe et *senile debility*. Les enfants sont particulièrement touchés : étouffés par le cordon ombilical, morts par infestation de vers, femmes victimes d'éclampsie foudroyante, décollement du placenta. *The infantile debility* fait particulièrement des ravages sous le vocable *marasmus* (condition pour laquelle un nourrisson est incapable d'absorber les éléments nutritifs de la nourriture).

Au tournant du siècle, un concept étonnant est introduit : la négligence acceptable (*excusable negligence*). Ainsi, en 1902, à Malbaie (New Line Road ou chemin Bougainville aujourd'hui), un enfant est brûlé sur une grande partie de son corps. Ses vêtements se sont enflammés par le feu de la cuisinière durant la préparation du pain. Le coroner propose l'hypothèse de l'utilisation d'allumettes par l'enfant, laissées à sa portée.

Un cas de commérage de village aurait pu avoir des conséquences funestes pour une jeune fille de Grande-Rivière, visée par une enquête du coroner. Tout commence avec la découverte du corps d'un enfant inconnu de sexe masculin, probablement décédé entre le 16 et le 30 juillet 1865. Le corps est trouvé à Petite-Rivière, sur les berges, près de Grande-Rivière. Une jeune fille du village est accusée d'infanticide après avoir accouché sans aide pour cacher sa grossesse. De nombreux témoignages contraires viennent défendre la femme. Le procès devant jury innocente la jeune fille.

Parmi les autres causes de décès sous enquête, nous comptons l'empoisonnement par la consommation de mollusques contaminés ou la mort

Je suis âgé de 14 ans  
 Je fréquente l'École du Cap Rosier  
 depuis quelque temps, je connaissais  
 J.A.L. Jean Mercier le défunt  
 J.C. il allait à l'École de mon  
 J.A.M. temps. J'ai vu plusieurs fois  
 S. on été témoin lorsque la maîtresse  
 d'École était obligé de punir  
 le dit défunt, il était un des  
 plus dissipé de l'École c'est  
 pourquoi il recevoit des punitions  
 très fréquemment, j'ai vu  
 recevoir des coups de règle dans  
 les mains et au plus souvent  
 que les autres enfants. Je me

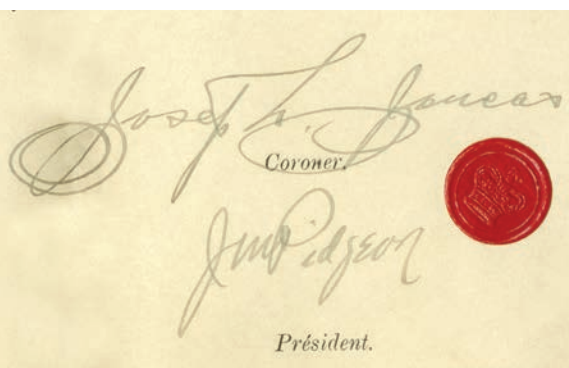
Extrait de la déclaration d'un témoin sur le cas du jeune garçon décédé d'inflammation du cerveau à Cap-des-Rosiers, 1875. On y retrouve divers témoignages en français et en anglais, dont un est de William Wakeham et porte sa signature.

BAnQ Gaspé. TP9,S4,SS26,SSS1

par l'absorption d'un élixir caustique pris par erreur pour du lait.

Les accidents industriels sont évidemment colligés avec des journées plus funestes que d'autres. À Sainte-Anne-des-Monts, deux draveurs sont morts en mai 1875 en tentant de traverser un embâcle de billots; celui-ci a cédé et emporté les deux hommes. Quelques heures plus tard, un effondrement de poutres dans le moulin à scie Sasseville coûte la vie à deux travailleurs de la scierie. Conclusion du coroner : accident et non-responsabilité de l'entreprise.

Finalement, l'intempérance (abus d'alcool) fait également des victimes chez les Gaspésiens. Le 23 juin 1871, un homme fait une chute du *Bark Alice Jane* amarré à Gaspé Bassin. Il est intoxiqué par sa consommation de whisky à l'hôtel Thomas Cabot. Les témoignages rapportent l'achat de deux bouteilles de gin. Lors de son retour au bateau, il se hisse à bord avec une corde, glisse et coule à pic.



Signatures des coroners Joseph Joncas et Joseph-Arthur Pidgeon, 1902.

BAnQ Gaspé. P9,S4,SS26,SS51

## Les jurés du coroner

Si la mort ne résulte pas de causes naturelles ou si les circonstances entourant cette dernière laissent présager une mort suspecte, le coroner tient alors une enquête et produit un rapport spécifiant les causes du décès ainsi que l'identification des personnes qu'il croit criminellement responsables de ce même décès. Un jury se compose habituellement de douze hommes honnêtes, sans passé judiciaire, objectifs par rapport à l'enquête et provenant de la localité où le décès est survenu ou de l'endroit où est trouvé le cadavre. Le jury doit rendre son verdict, notamment s'il s'agit d'un infanticide, d'un suicide, d'un meurtre, d'un homicide involontaire, par négligence ou en cas de légitime défense. Il est alors régi par un président qui, comme un juge, guide légalement le jury et reçoit son verdict. Les jurés du coroner, abolis en 1967, sont gouvernés par les mêmes règles que ceux de la Cour supérieure.

### UNE SOURCE PRÉCIEUSE

Comme nous l'avons constaté, les rapports du coroner présentent une richesse de témoignages : membres du corps médical et témoins directs ou indirects de l'incident qui permettent de rendre un verdict. Bien sûr, la médecine, qui évolue tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, produit des rapports d'expertise de médecine légale, appuyés par des recherches en laboratoire, auxquels s'ajoutent les constats policiers. Ils deviennent alors une source riche et précieuse pour les historiens, anthropologues, sociologues, ethnologues et bien sûr généalogistes qui cherchent à retracer différentes composantes, comme les contextes, les attitudes et les perceptions de la mort et de la vie des victimes. C'est une fenêtre exceptionnelle sur la médicalisation

de la société, sur l'évolution des mesures de santé publique, sur le rôle de l'État et sur les causes de mortalité propres à chaque époque de l'histoire gaspésienne.

Remerciements à André Ruest de BAnQ Gaspé pour sa gracieuse collaboration.

Pour en savoir plus : Mathieu Carrier, *Les coroners du Québec et la prévention des homicides*, Mémoire de maîtrise, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal, 2006.



VERSION LONGUE

## CLINIQUE DENTAIRE PAQUIN, ROY et PARENT



Dr Benoit Paquin, *chirurgien-dentiste*  
Dr Catherine Parent, *chirurgien-dentiste*  
Dr Elizabeth Roy, *chirurgien-dentiste*

164, de la Reine,  
Gaspé (Québec) G4X 1T4  
Tél. Bur. : (418) 368-5414

## LOCATION MOREAU INC.

Nous Louons Tout  
(ou presque)

Tél. : (418) 392-4219 Téléc. : (418) 392-5344

223, chemin Cyr, New Richmond (Québec) G0C 2B0  
locationmoreau@hotmail.com • www.locationmoreau.com